



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
Arrondissement de Thann

18, rue du Moulin  
68290 KIRCHBERG  
Tél. 03 89 82 02 00 - Fax 03 89 82 91 11  
E-mail : mairie.kirchberg@estvideo.fr

## ARRETE MUNICIPAL N°09/2014

### interdisant la baignade dans le lac du Lachtelweiher

Le Maire de la Commune de KIRCHBERG,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L.2212-2,  
**Vu** le Code Pénal et notamment son article R.610-5,  
**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Considérant que** le lac du Lachtelweiher est dangereux pour la baignade car il n'est pas aménagé à cet effet, que la qualité de l'eau n'est pas assurée, que les berges sont en partie accidentées et que la profondeur de ce plan d'eau est très variable (comprise entre 0,50 mètre et 5 mètres),

**Considérant** l'absence de surveillance de ce plan d'eau.

### ARRETE

**Article 1** : La baignade, le canotage, la plongée et le patinage sur le lac du Lachtelweiher sont formellement interdits.

**Article 2** : Un panneau de signalisation sera mis en place sur les lieux pour matérialiser la présente interdiction.

**Article 3** : L'accès au site est limité aux activités de promenade et de pêche.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et sur les lieux, sera transmise à :

- Mme la Sous-Préfète de THANN,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Masevaux,
- M. le Chef de Poste des Brigades Vertes à GUEWENHEIM.

Fait à KIRCHBERG, le 15 Juillet 2014  
Le Maire,

Fabienne ORLANDI

